

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **HR-DS-1 (future HR-DS-2)** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Dick Dokter**  [**dick.dokter@ec.europa.eu**](mailto:dick.dokter@ec.europa.eu)  **+32 229-52282**  **3**  **3ième trimestre 2022[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Le titulaire du poste devra effectuer les tâches suivantes :

* Rassembler et analyser les informations en relation avec le terrorisme, l'extrémisme violent, les troubles sociaux, les crimes et les conflits armés, afin d'identifier et d'évaluer la menace posée aux intérêts de la Commission européenne (son personnel et ses installations) dans tous les lieux d'activités dans l'UE, ainsi que la menace envers le personnel de la CE et envers les hautes personnalités VIPs voyageant en mission à court terme à l'étranger.
* Produire des évaluations écrites périodiques et ad hoc concernant des menaces envers la sécurité de la CE dans tous les lieux d'activités dans l'UE, des menaces envers les événements auxquels participe le personnel de la CE, des menaces envers les VIPs de la CE, ainsi que des conseils de sécurité relatifs aux missions du personnel de la CE voyageant à l'étranger.
* Formuler des recommandations sur la façon d'atténuer les menaces identifiées.
* Rédiger des rapports d'incident ad hoc.
* Effectuer le suivi des sources pertinentes (y inclus les sources ouvertes et les réseaux sociaux) en relation avec les facteurs de menace mentionnés ci-dessus.
* Contribuer aux rapports et aux briefings de l'Unité.
* Maintenir et développer des relations opérationnelles, entretenir des échanges réguliers avec les services correspondants des États membres, d'autres Institutions de l'UE, des Organismes et autres Organisations Internationales, notamment dans le domaine du contre-terrorisme.
* Représenter la Direction Sécurité lors des réunions au niveau expert, sous la supervision d’un fonctionnaire.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : des études accomplies sur un sujet lié aux tâches mentionnées ci-dessus seront considérées comme un atout.

Expérience professionnelle

Une expérience professionnelle d'au moins deux ans, en relation avec les tâches mentionnées ci-dessus, est exigée. Plus spécifiquement, les candidats devront posséder de l'expérience dans plusieurs de ces domaines:

• Synthèse et analyse d'informations de sources pertinentes en lien avec des menaces de sécurité (notamment terrorisme at autres formes d'extrémisme/activisme violent).

• Suivi de sources ouvertes et des réseaux sociaux en lien aux facteurs de menace mentionnés ci-dessus.

• Identification de sources spécialisées pertinentes.

• Suivi et analyse d'organisations terroristes régionales et internationales et/ou des principaux groupes extrémistes violents en Europe.

• Application d'une méthodologie en matière d'évaluation de la menace.

• Rédaction claire, schématique, concise, complète et précise de rapports, notes et briefings.

• Communication claire et efficace.

• Production de documents de qualité, dans des délais courts et sous pression.

Une expérience dans les domaines suivants serait un plus :

- Utilisation des outils relatifs au traitement des informations de sources ouvertes (OSINT);

- Utilisation des outils et techniques de l'analyse de métadonnées;

- Connaissance approfondie des moteurs et méta moteurs de recherches;

- Accès aux informations contenues dans les systèmes d'informations publics.

Le candidat devra posséder de bonnes capacités de jugement, le sens du détail et des nuances, faire preuve d'exactitude et d'esprit d'initiative. Il/elle devrait pouvoir effectuer son travail seul et au sein d'une équipe multinationale, sous la supervision du Responsable de Secteur. Il/elle devrait avoir une compréhension générale du fonctionnement de l'Union européenne et particulièrement de la Commission européenne et de son rôle dans la politique globale et locale.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Les activités mentionnées ci-dessus sont principalement effectuées en anglais, elles peuvent l'être parfois dans d'autres langues de l'Union européenne. Par conséquent, une connaissance parfaite de l'anglais ainsi que des compétences orales à un niveau élevé dans cette langue sont exigées. La connaissance d'autres langues, notamment en ce qui concerne la lecture, est considérée comme un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)